

TÉOR PASSE, LE VÉLO TRÉPASSE !


LUC

à M. Pierre Albertini, par mail.

Traversant Rouen à vélo 4 fois par jour en suivant l'axe EST/OUEST, je me retrouve bloqué sur mon parcours par la nouvelle voie TEOR rue du Gal Giraud. Cette voie est marquée comme exclusivement réservée à TEOR et comme je risque une amende (en plus de gêner les piétons) en roulant sur le trottoir, je vous demande donc personnellement quel est le chemin pour relier la rue Racine à la rue du Gal Leclerc et inversement. Au vu de votre gestion catastrophique de la circulation des deux roues, je me permets juste de vous rappeler que le vélo est mû par mes jambes, donc les gros détours sont à éviter ; et le cycliste ne recherche pas les grands axes ou s'entassent les voitures puisqu'il est fragile !! J'attends donc votre réponse qui me permettra de rouler en toute sécurité et légalité et qui me dissuadera de reprendre ma voiture.

PIERRE ALBERTINI

réponse à Luc, par mail.

Je vous invite à poser la question directement à la Car qui a eu la charge de la définition de la réglementation des voies Téor. Je suis d'ailleurs étonné que vous trouviez judicieux de me poser la question alors que vous savez que la Ville accompagne la Car dans ce chantier sans toutefois conduire ces dossiers. Avant de considérer rapidement ma gestion comme "catastrophique", prenez en considération les voies cyclables protégées créées sur les boulevards (une première sur les boulevards rouennais), l'extension du domaine piétonnier qui, rappelons le est aussi ouvert au vélo, la mise en zone trente (priorité aux piétons et aux vélos) d'axes majeurs comme celui que vous évoquez, entre autres Pour ébaucher une réponse à votre question, ne peut-on pas envisager que la circulation en ce sens entre la rue Racine et la rue du Général Leclerc soit simplement un sens interdit ?

L'arrivée du Téor bouleverse autos, vélos, piétons Même si nous n'étions pas opposés à ce que les vélos puissent accéder aux voies Téor dans les discussions initiales, la Car en a décidé autrement. Sachez enfin, pour conclure, que l'axe Est-Ouest de Téor n'était pas assez large pour contenir



en plus des deux voies de Téor, des trottoirs et d'une voie zone trente, une piste cyclable protégée ; les vélos seront donc cantonnés à la voie de circulation zone trente sur cet axe. Sauf à ce que des associations d'usagers arrivent à convaincre d'une redéfinition des usages.

THIBAUT

à la liste des adhérents Sabine.

La CAR répondra qu'il y a un conflit d'usage avec les TEOR. A l'heure de pointe, il y a aura en moyenne 1 bus toutes les 2-3 minutes ; si les vélos et les bus ont plus ou moins la même vitesse moyenne, elle n'est pas uniforme dans le temps et les vélos peuvent gêner les bus en milieu de section et à l'inverse les bus gêner les vélos aux arrêts. C'est pourquoi la mairie de Paris et d'autres essayent de créer des sites propres larges ouverts aux deux modes (bus+vélo) mais comme le dit Mr Albertini, l'espace public est cher. Concerné également par le problème (j'habite près de la place st Marc) je ne vois pas encore aujourd'hui d'itinéraires est-ouest. J'avoue avoir déjà pris la voie TEOR de la rue Giraud. Seul le bus T3 y passe et je considère être moins un danger ou moins en danger sur cet axe qu'ailleurs. Mais l'amende est possible !

FRANCOIS-XAVIER

à la liste des adhérents Sabine.

Personnellement, je ne suis pas favorable à des aménagements destinés à "protéger les vélos" car c'est déjà le début de la ghettoisation et parce que tout "site propre" pour l'automobile (c'est-à-dire toute voie où l'automobiliste ne rencontrera pas d'autres usagers) est une caution donnée à la vitesse en ville. En cela, je suis bien évidemment contre les bandes et pistes cyclables. Je suis donc plutôt favorable à des aménagements qui obligent les automobilistes à respecter la vitesse autorisée en milieu urbain, qui est déjà élevée et pourtant très peu respectée !

Également, je pose une question: est-ce normal que je commette environ 3 infractions par jour au code de la route dans le cadre de mon déplacement domicile-travail en vélo ? Suis-je un voyou, un dangereux chauffard ou bien seulement un cycliste qui constate que les règles et les aména-

gements de la ville sont pensés pour la voiture?

Si nous raisonnons dans le cadre de la "ville-automobile", nous nous battons contre des moulins à vent (ou à pétrole en l'occurrence...), l'échange est inégal puisque l'essentiel est pensé pour la voiture (code de la route, aménagements, urbanisme, etc.). Il faut donc à mon avis inverser les termes de l'échange et militer pour la priorité absolue donnée aux usagers faibles (piétons, vélos) et la disparition à terme en milieu urbain de toute signalisation routière et autres peintures au sol, comme cela est mis en place dans certaines villes hollandaises. L'automobiliste doit s'attendre à la survenue inopinée de piétons ou vélos, n'importe où et n'importe quand.

DOMINIQUE

à la liste des adhérents Sabine.

En ville dense, le vélo doit pouvoir aller partout comme le piéton. Il y a des riverains qui sont des cyclistes potentiels dans toutes les rues et boulevards. Donc pas question de les ghettoiser. Les aménagements sont là pour les mettre en sécurité si les différentiels de vitesses sont élevés.

JEAN-PAUL

à la liste des adhérents Sabine.

Je suis entièrement d'accord avec la philosophie des zones 30 km/h où aucun usager n'est prioritaire, et où les priorités sont supprimés comme les couloirs réservés. Je préconise même les "zones de rencontre", ce sont des espaces publics où la vitesse est réduite à 20 km/h, entre autres avantages. Je peux vous en dire plus au besoin ; **rue de l'avenir*** a édité un "code de la rue dans le code de la route" pour mettre en relief les droits et obligations des usagers dits "vulnérables" de l'espace public, nous y faisons des propositions qui me paraissent innovantes. Concernant l'utilisation du site propre TEOR, je rappelle qu'il fait 6 m ; à Rennes comme à Paris, il y a 7m. TEOR n'est pas un bus, c'est un tramway sans rail. Le guidage optique, comme les rails du tramway, ne permet pas le partage avec le vélo, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas chercher un terrain d'entente...

*pour l'obtenir : RUE DE L'AVENIR 34 rue de l'Eglise 75015 Paris Tél / fax 01 45 57 12 20